

Essentiellement, ce que vise la politique du bilinguisme dans la Fonction publique, outre de pourvoir des services dans les deux langues et créer un modicum d'opportunités pour les fonctionnaires unilingues francophones, c'est que l'élément anglophone touché dans la Fonction publique, plus particulièrement dans la région de la capitale nationale, partage dans une certaine mesure ce coût en argent, en énergie, en temps et en frustrations, dont j'ai déjà parlé.

Si l'on en croit les journaux de la région et les porte-parole de plusieurs groupements de fonctionnaires ces dernières années, on veut bien accepter de partager le coût du bilinguisme en argent, c'est d'ailleurs l'État qui le paie, mais non pas partager le coût en énergie, en inconvénients et en frustrations.

Si l'on devait en rester là, ce serait nettement insuffisant, pour ne pas dire désastreux.

Je ne puis, cependant, pas me convaincre que la majorité de nos compatriotes anglophones de la région aient épuisé ces traits caractéristiques de leur race: la largeur d'esprit et la générosité. Je me permets de croire que l'on réalisera bientôt que le malaise qui nous afflige à l'heure actuelle ne sera soulagé que par un apport commun de coopération et de bonne volonté.

Cela s'applique également aux fonctionnaires, aux chefs de file et aux journalistes francophones. Le Commissaire aux langues officielles disait dans son rapport 1970-71, et je cite:

S'ils sont nécessaires pour aider les fonctionnaires francophones à donner leur mesure, le dialogue et la confiance ne le sont pas moins pour aider leurs collègues anglophones à s'adapter à la réforme linguistique. Peut-être est-il inévitable qu'à Ottawa, plus particulièrement, le climat où baigne le bilinguisme soit loin d'être serein. Après tout, dans cette capitale administrative, on n'a pas sur le bilinguisme le point de vue théorique de Sirius: ce qui est en jeu, hic et nunc, ce sont des emplois et des carrières. Mais en harmonisant, au moins officieusement, leurs efforts, les députés d'Ottawa (ou d'ailleurs,) les syndicats, la Commission de la Fonction publique, le Secrétariat d'État, le Conseil du Trésor, et le Commissaire aux langues officielles devraient pouvoir apaiser dans une bonne mesure les angoisses suscitées, bien souvent sans raison, par les décisions prises ou même les rumeurs qui courent sur la question.

J'abonde dans ce sens, mais, jusqu'au 14 décembre dernier, rien de ce genre ne s'était produit.

Un mot du rôle joué par les politiciens dans cette affaire au cours des récentes années. Ici, je me réfère non pas à tous, mais à plusieurs candidats et députés, ceux qui, généralement, parlent le plus souvent et le plus fort, de tous les partis et des deux côtés de la rivière, qui, pour des fins purement électorales, se sont employés non à calmer, moins encore à dissiper les craintes, mais à les aviver. Comme la lampe au bout du tunnel qui devait continuer à luire à tout prix, la chose bilingue ne devait pas cesser de produire d'amères controverses. Élus ou défaits, ces gens n'auront que contribué à rédiger une des pages les plus abjectes et les plus répugnantes de l'histoire politique de cette région.

Je me suis référé à deux reprises au 14 décembre dernier. Il s'agit évidemment de la déclaration de principes sur le bilinguisme dans la Fonction publique émise, ce jour-là, par le Président du Conseil du Trésor. Qu'une telle déclaration n'ait pas été faite il y a quatre ou cinq

ans, rien ne s'y opposait; qu'il ait fallu aussi longtemps pour déterminer définitivement quelles responsabilités devaient loger chez l'un ou chez l'autre du Secrétariat d'État, de la Commission de la Fonction publique ou du Conseil du Trésor, me semble complètement absurde.

Enfin, cela n'arrangera rien de nous apitoyer sur ce qui s'est passé, comme je crains l'avoir fait moi-même depuis quelques minutes.

Il n'est pas question ici d'entrer dans le détail du nouvel énoncé de principes, nous aurons sans doute d'autres occasions de le faire.

Mais, le document publié il y a quatre semaines par M. Drury permet, pour la première fois depuis longtemps, une mesure d'optimisme. Il nous donne à tous l'occasion d'un nouveau départ qu'il ne faudra pas rater; et ceux qui, de part et d'autre, ont qualifié cette déclaration soit de «victoire» soit de «retraite» n'apportent qu'une bien piètre contribution à la solution du conflit.

L'éditorialiste du *Ottawa Journal*, en date du 27 décembre, manifestait beaucoup plus de sagesse que les nouvelles listes de la même boutique lorsqu'il écrivait:

[Traduction]

Quelques critiques irréfléchies des nouvelles politiques n'ont malheureusement pas tenu compte des deux côtés de la médaille... Alors que certains anglophones ne voient dans les principes directeurs qu'un trompe-l'oeil, certains Québécois le considèrent comme un manquement à la promesse d'un bilinguisme plus large. L'équitabilité du point de vue de la langue exige comme toujours de la compréhension de la part des deux collectivités ethniques. Les principes directeurs, même les plus sublimes, n'aboutiront à rien sans la volonté de les mener à bien.

Et j'ajoute: «Allons Ottawa, faisons en sorte qu'ils aboutissent à quelque chose.

[Français]

Le discours du trône nous dit aussi que nous serons priés d'examiner un projet de loi sur les dépenses d'élection. On se souviendra d'un projet semblable laissé en suspens lors de la dissolution du dernier parlement. Il est sans doute à prévoir que le nouveau projet ne s'éloignera pas tellement de l'ancien.

Une telle mesure est nécessaire. Peut-être peut-on dire que le besoin est pressant. On ne pourrait cependant pas, même avec une application totale et les meilleures intentions du monde, faire d'un premier jet, une loi définitive à ce sujet. A mon avis, il faudra commencer par l'élimination des écueils majeurs et par la suite, après l'expérience qu'en auront faite tous les partis politiques, raffiner et pousser davantage les objectifs d'une loi de ce genre.

Toujours au sujet du processus électoral, notons qu'il s'est assez bien comporté malgré l'inconvénient de congés majeurs, l'un dans la période de l'énumération et l'autre dans la période de révision. L'annonce du résultat du vote militaire et autre simultanément le jour même du scrutin général s'est avéré une amélioration appréciable.

J'aimerais bien, cependant, que le parlement reprenne sans trop tarder l'étude des recommandations du Commissaire à la représentation dans son rapport sur les méthodes d'inscription des électeurs, soumis en avril 1968. L'adoption d'un système de Rôle électoral continu, comme il le recommande, diminuerait de beaucoup notre période de campagne et les dépenses qu'elle occasionne. Il me semble que cela va de pair avec une législation visant à comprimer les dépenses d'élection.